

Arrêté n° 2292 CM du 11 décembre 2023 portant nomination de M. Marc Fabresse en qualité de secrétaire général de la Chambre d'agriculture et de la pêche lagonaire, par intérim

(NOR : APL23203278AC-1)

Paru in extenso au journal officiel n°100 N du 15/12/2023 à la page 25792 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 15/12/2023

Le Président de la Polynésie française,
Sur le rapport du ministre de l'agriculture et des ressources marines, en charge de l'alimentation et de la recherche,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française,
ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière du territoire et de ses établissements publics ;
Vu l'arrêté n° 668 CM du 6 mai 2013 modifié relatif à la Chambre et au registre de l'agriculture et de la pêche lagonaire ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 11 décembre 2023,

Arrête :

Article 1er

M. Marc Fabresse est nommé en qualité de secrétaire générale de la Chambre d'agriculture et de la pêche lagonaire, par intérim, à compter du 7 décembre 2023.

Art. 2

Le ministre de l'agriculture et des ressources marines, en charge de l'alimentation et de la recherche, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. Marc Fabresse et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 11 décembre 2023.

Moetai BROTHERTON.

Par le Président de la Polynésie française :
Le ministre de l'agriculture
et des ressources marines,
Taivini TEAI.